

## **POLITIQUE EN MATIÈRE D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES**

Le Groupe Aecon Inc. (« Aecon » ou « nous ») et notre conseil d'administration (le « conseil ») sommes déterminés à communiquer de façon transparente et constructive avec toutes nos parties prenantes. La présente Politique vient s'ajouter à la Politique en matière de divulgation d'Aecon, qui décrit en détail notre engagement à divulguer des renseignements exacts et en temps opportun relativement à notre entreprise et à nos activités, conformément aux lois sur les valeurs mobilières pertinentes.

### **COMMUNICATION AVEC NOS PARTIES PRENANTES**

Le conseil a demandé aux membres de la direction d'Aecon, sous la supervision du président et chef de la direction, d'adopter une approche proactive à l'égard de la communication avec les parties prenantes et les médias.

Nous communiquons avec nos parties prenantes de plusieurs façons. La principale forme de communication avec les parties prenantes qui sont actionnaires consiste à faire appel à l'équipe des Relations avec les investisseurs. Nous communiquons également avec nos actionnaires au moyen de nos rapports trimestriels et annuels, de notre Notice annuelle, de la circulaire d'information de la direction et des conférences téléphoniques sur nos résultats trimestriels destinées aux analystes financiers et investisseurs institutionnels. Nous communiquons également avec notre groupe élargi de parties prenantes au moyen de communiqués, de notre site Web et de nos plateformes de médias sociaux, ainsi que de présentations offertes dans le cadre de conférences destinées au secteur et aux investisseurs. Nous offrons à toutes les personnes qui assistent à notre assemblée annuelle des actionnaires l'occasion de nous poser des questions sur nos activités.

Nous vous invitons à nous suivre sur :

[aecon.com](http://aecon.com)   

### **QUESTIONS RELATIVES À LA GOUVERNANCE**

Les membres de la haute direction d'Aecon, sous la supervision du chef des finances et du vice-président principal, Expansion de l'entreprise et Relations avec les investisseurs, sont responsables principalement des communications et de l'engagement des parties prenantes. Notre conseil a délégué la surveillance ultime des interactions des membres de la direction avec les parties prenantes à son comité de gouvernance, de nomination et de la rémunération.

L'équipe des Relations avec les investisseurs d'Aecon présente un rapport annuel à ce comité. Le rapport annuel résume les activités liées à l'engagement des parties prenantes, évalue le rendement de l'équipe relativement à l'engagement des parties prenantes et décrit les plans pour l'avenir.

## COMMUNICATION AVEC LE CONSEIL

Entre les assemblées annuelles des actionnaires, Aecon favorise l'adoption d'un processus transparent pour les actionnaires et les autres parties prenantes qui souhaitent communiquer avec le conseil, y compris les présidents des comités du conseil. Le conseil s'efforcera de répondre à la correspondance appropriée sans tarder.

Les parties prenantes, y compris les actionnaires et leurs représentants, peuvent communiquer avec le conseil ou l'un ou l'autre de ses administrateurs, comme suit :

<b>PAR COURRIEL</b>	<a href="mailto:BoardofDirectors@aecon.com">BoardofDirectors@aecon.com</a>
<b>PAR LA POSTE (dans une enveloppe portant l'indication « Confidentiel – Conseil d'administration »)</b>	Groupe Aecon Inc. À l'attention du : Conseil d'administration d'Aecon 20, Carlson Court, bureau 105 Toronto (Ontario) M9W 7K6 Canada

Les parties prenantes peuvent communiquer avec l'administrateur principal par courriel à l'adresse [LeadDirector@aecon.com](mailto:LeadDirector@aecon.com), ou par la poste à l'adresse susmentionnée.

Le conseil a désigné le vice-président directeur, Affaires juridiques et commerciales et secrétaire commercial d'Aecon à titre de mandataire en vue d'effectuer la surveillance de ces comptes de courriel et d'acheminer la correspondance des parties prenantes à l'administrateur concerné.

### Demande de rencontre avec un administrateur

Une partie prenante peut demander une rencontre avec un administrateur de notre conseil en communiquant avec l'administrateur principal aux coordonnées susmentionnées.

Lors d'une demande de rencontre, la partie prenante doit préciser :

- i. s'il ou elle est actionnaire ou représentant ou représentante d'un actionnaire et, si c'est le cas, le nombre d'actions ordinaires qu'il ou elle détient;
- ii. toute autre personne qui souhaite assister à la rencontre;
- iii. un aperçu général des sujets devant faire l'objet d'une discussion.

L'administrateur principal, en collaboration avec le président du conseil, le chef de la direction, le chef des finances et le vice-président directeur, Affaires juridiques et commerciales et secrétaire commercial, étudiera chaque demande et déterminera la façon d'y donner suite. Si une demande est approuvée, l'administrateur principal confirmera les détails de la rencontre auprès de la partie prenante et prendra les dispositions nécessaires pour que les administrateurs concernés y participent. Pour veiller à ce que nous respections nos obligations relatives aux lois sur les valeurs mobilières à titre de société ouverte, la rencontre portera sur des sujets prédéterminés.

## COMMUNICATION AVEC LES MEMBRES DE LA DIRECTION

Pour des questions générales portant sur les activités commerciales, les résultats financiers, l'orientation stratégique ou d'autres sujets semblables, veuillez transmettre vos questions, commentaires ou préoccupations à l'équipe des Relations avec les investisseurs.

<b>PAR COURRIEL</b>	<a href="mailto:ir@aecon.com">ir@aecon.com</a>
<b>PAR TÉLÉPHONE</b>	416 297-2600
<b>PAR TÉLÉCOPIEUR</b>	416 940-2290
<b>PAR POSTE</b>	<b>LA</b> Groupe Aecon Inc. À l'attention du : Vice-président principal, Expansion de l'entreprise et Relations avec les investisseurs 20, Carlson Court, bureau 105 Toronto (Ontario) M9W 7K6 Canada

## **EXAMEN**

Le comité de gouvernance, de nomination et de la rémunération du conseil examinera périodiquement la présente Politique et recommandera toute modification au conseil à des fins d'approbation.

Nous invitons nos parties prenantes à nous faire part de leurs commentaires sur la présente Politique et sur sa mise en œuvre, ainsi que sur son évaluation continue, au moyen de l'un des mécanismes décrits ci-haut.